

# Le Conseil Consultatif de Jeunes

20 juin 2022

En lien avec le [Conseil Municipal des Enfants](#), la ville est dotée d'un Conseil Consultatif de Jeunes (CCJ). Les jeunes sébastienais de 11 à 15 ans peuvent poursuivre ou débiter leur engagement au sein de la Ville. C'est un lieu d'expression offert aux adultes de demain ainsi qu'une vraie opportunité de s'exprimer sur la vie locale et sur les questions relatives à la jeunesse.

## Le rôle du Conseiller Consultatif Jeunes

Le conseiller consultatif a une liberté d'expression et d'action qui lui sont offertes. Il doit donner son opinion en prenant part aux débats et sollicitations dans le respect, la bienveillance et le bien vivre ensemble. Si, à de nombreuses reprises, l'animateur constate que le jeune ne répond pas aux sollicitations, il peut, avec l'accord de Monsieur Le Maire, soustraire le conseiller de ses fonctions.

## Sa fonction / Ses missions

Le conseiller consultatif a plusieurs missions :

- il peut demander à être consulté sur les projets municipaux touchant à la jeunesse ;
- il peut prendre part à la réalisation de projets ou d'événements municipaux (jeunesse, culturels, urbains...) ;
- il peut accompagner le Conseil Municipal des Enfants sur des projets ;
- il peut être saisi par le Conseil Municipal pour arbitrer des décisions les concernant ;
- il peut demander à saisir le Conseil Municipal pour s'exprimer ;
- il est chargé d'organiser ponctuellement des temps d'actions ou d'événementiel durant l'année.

## Comment s'engager ?

Pour participer au CCJ, il est nécessaire de s'inscrire sur la base du volontariat en remplissant un formulaire (téléchargeable ci-dessous) auprès de l'animateur de l'instance. Deux conditions sont à remplir :

- être résident de Saint-Sébastien-sur-Loire ;
- être âgé de 11 à 15 ans.

NB : il n'y a pas d'élection, ni de limite de places. Il est possible de s'engager à n'importe quel moment de l'année.

- [Fiche d'inscription et d'engagement CCJ | pdf | 189.44 Ko](#)

# Modes de consultation du CCJ

Les jeunes conseillers peuvent être sollicités de manières différentes :

- sollicitations ponctuelles avec des consultations publiques (sondages, enquêtes, questionnaires...);
- sollicitations sur inscription par thématiques en constituant des groupes de travail ;
- sollicitations en séance plénière avec les élus.

## Exemples de sollicitations :

- Participer à l'organisation des séjours d'été ;
- élaborer le contenu des activités du S'POTES ;
- création de projets ou d'événements ;
- projets ERASMUS ;
- assister à un conseil municipal ;
- cérémonies commémoratives / inaugurations.

## Contact

### Service jeunesse

7 rue du Petit Anjou  
44233 Saint-Sébastien-sur-Loire

02 40 80 86 25

[Écrire](#)

Du lundi au vendredi,  
8h30 à 12h et 13h30 à 17h30  
Fermé le jeudi matin

■

- [Contact](#)